



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS



L'Agence des Territoires de la Sarthe (ATEsART), Société Publique Locale (SPL), est une société anonyme de droit privé, constituée exclusivement de collectivités territoriales qui sont ses actionnaires.

Le mot du Président, François Boussard



100% du capital social de la SPL est détenu et contrôlé par les représentants des collectivités actionnaires.

La société ne peut travailler que pour ses actionnaires et intervient dans différents domaines :

- Voirie
- Eau
- Transition énergétique
- Actes administratifs
- RGPD
- Mécénat

Nombre d'actionnaires au 31 décembre 2019 : 263

VOIRIE



- Chiffrages travaux
- Etudes aménagements routiers
- AMO / MOE ouvrages d'art

EAU



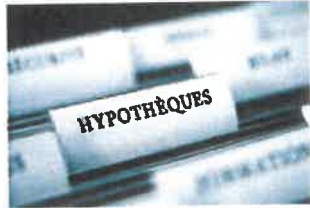
- Assainissement collectif
- Assistance technique stations d'épuration
- Recherche ressource en eau potable

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



- Accompagnement technique pour des projets de production de chaleur renouvelable

ACTES ADMINISTRATIFS



- Opérations foncières (cessions, acquisitions, servitudes) de faible importance

RGPD



- Accompagnement pour la mise en conformité au RGPD avec proposition de désigner un délégué mutualisé

MÉCÉNAT



- Plateforme de financement participatif avec accompagnement de mise en ligne
- Accompagnement démarche mécénat

Au cas par cas, l'ATESART pourra étudier la possibilité d'assurer une AMO pour les projets des collectivités.

Coûts des prestations :

- ➔ Contrat d'abonnement (donne droit à 2 journées d'intervention par an) : 1,02 € TTC par habitant avec un plancher de 100 € et un plafond de 2 040 €.
- ➔ Accompagnement de projets : facturation sur devis en fonction du temps passé (1 journée de technicien correspond environ à 500 €).



**Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet :
www.sarthe.fr/atesart-au-service-des-territoires**

Contact :

Marie-France AUVILLE
SPL Agence des Territoires de la Sarthe
02 43 54 73 44
atesart@laposte.net